

Servais l'avoua dans son Autobiographie (p. 60), il craignait «d'exciter l'hilarité publique» en publiant au «Mémorial» la nomination d'un général et de plusieurs colonels et majors.

La première Ecole Agricole créée par Servais en 1856 à Echternach souffrait de deux vices initiaux: 1. le programme imposé à des garçons qui connaissaient déjà la routine était trop exclusivement orienté vers l'activité pratique; 2. l'âge d'admission des élèves, fixé à 15 ans, faisait trop ressortir la diversité entre le niveau relativement bas des études primaires et le programme théorique de la nouvelle école. Ces deux défauts compromettaient à tel point l'avenir de l'Ecole qu'on dut fermer celle-ci en 1868, faute d'élèves.

C'est alors qu'Emmanuel Servais remit la main à la pâte en vue du perfectionnement de l'enseignement agricole. Comme on avait supprimé en 1856 les cours d'agriculture aux établissements d'enseignement moyen, Servais les introduisit en 1868 à l'Ecole Normale d'Instituteurs, afin que, par le truchement des instituteurs, la jeunesse paysanne pût, du moins partiellement, être initiée aux connaissances élémentaires des sciences agricoles.<sup>15)</sup>

Le 23. 9. 1868 le prince Henri croit devoir «par loyauté» écrire au Ministre d'Etat pour le prier d'avoir «un oeil vigilant» sur la visite que M. de Cock, ancien directeur du Cabinet du Roi, doit faire à Paul de Scherff. En effet, le prince craint que cet homme «qui s'est aliéné la confiance du Roi par son esprit d'intrigue» ne vienne «pas faire de bien dans le Grand-Duché.»<sup>16)</sup>

Par le Traité de Londres les terrains occupés par les fortifications devenaient propriété de l'Etat. Mais les difficultés de délimitation surgirent bientôt, étant donné que les autorités militaires prussiennes avaient emporté toutes les archives de la forteresse. Dès le 25. 10. 1868, Emmanuel Servais fit intervenir le chargé d'affaires à Berlin, J.-P. Foehr pour obtenir du gouvernement prussien la libération des plans et pièces afférentes. Ce fut peine perdue, la Prusse, cosignataire du Traité de 1867 qui exigeait le démantèlement de l'ancienne place forte, considérant lesdites pièces comme secrètes. Ce n'est qu'en 1883 que communication fut donnée d'un certain nombre de plans; mais il fallait attendre jusqu'en 1930 avant que l'Allemagne ne permit la consultation sur place et la confection de photocopies du restant des pièces se trouvant aux archives secrètes de Berlin.<sup>17)</sup>

Cette étrange attitude n'empêcha pas la Prusse de maugréer quant à l'avancement du démantèlement voire d'envoyer en 1869 à Luxembourg un officier supérieur pour se rendre compte de l'avancement des travaux.

Léon Wurth (v. fasc. XV, p. 334) ayant interpellé le gouvernement sur cette immixtion dans les affaires du Grand-Duché, Servais répondit à la séance du 18 mars 1869 qu'il avait expliqué au délégué prussien que la neutralité luxembourgeoise pourrait être compro-